

BULLETIN DES AMIS DE "SOURCES CHRÉTIENNES"

Encore une fois le rédacteur du Bulletin doit solliciter l'indulgence de ses lecteurs : de délai en délai, il n'est pas arrivé, dans tout le cours de l'année dernière, à préparer un second numéro après celui de janvier 1969 (n° 21). C'est pourquoi il a dû encore faire un choix difficile dans tout ce qui pourrait ou devrait trouver place dans le Bulletin.

Il est tard pour parler ici de promotion au cardinalat du R.P. Jean Dan'élou, qui fonda « Sources Chrétiennes » avec le R.P. Henri de Lubac, en 1941. Mais nous tenons cependant beaucoup à lui exprimer dans ce Bulletin nos respectueuses félicitations et à dire notre joie de cette décision du Pape, qui consacre en particulier sa science et son activité de théologien, la compétence exceptionnelle de l'historien des origines chrétiennes et du maître en patristique, compétence connue de tous les spécialistes dans le monde entier.

Nous proposons d'abord la lecture des deux Rapports annuels présentés au dernier Conseil d'Administration de l'année 1969 et à l'Assemblée générale du 8 février 1970.

RAPPORT MORAL

C'est l'Association qui a pris la responsabilité de notre *Souscription*, de notre *Convention* avec les Facultés Catholiques, de l'organisation des *travaux* de réfection de notre nouveau local et des *règlements financiers* aux entreprises et c'est elle encore qui continue, comme par le passé, à couvrir une partie des *fraîs de fonctionnement* de notre Institut, l'autre restant à la charge personnelle du Directeur et de deux de ses collaborateurs directs à Lyon.

Souscription : nous renvoyons au Rapport particulier ci-dessous.

Convention avec les Facultés Catholiques : elle a été préparée par un juriste, puis discutée entre les intéressés et, finalement, signée à Lyon, le 12 juillet 1968, par M. le Chanoine H. Hœstlandt, Recteur des Facultés Catholiques, et M. Joseph Lepercq, Président de la Société Civile, d'une part ; M. le Doyen A. Latreille, Président de notre Association, et le P. Cl. Mondésert, Directeur de l'Institut des S.C., d'autre part. L'article 2 consacre l'entrée de S.C. dans le cadre des Facultés Catholiques en tant qu'Institut universitaire ; d'autres articles précisent les rapports réciproques des deux organismes sur le plan administratif et financier, pour le présent et pour l'avenir. Nous ne pouvons en donner le détail ici.

Travaux : commencés en septembre 1968, ils étaient, selon les prévisions, à peu près achevés à Pâques. Dirigés avec une parfaite maîtrise et en étroite collaboration avec nous par M. Charles Curtelin, ces travaux ont transformé de fond en comble des locaux en assez mauvais état et ils ont abouti à un ensemble fonctionnel tout à fait adapté à nos besoins et fort agréable, bien qu'on ait évité toute dépense inutile et qu'on se soit efforcé de ne pas dépasser les limites d'un budget bien arrêté.

Règlements financiers : voir ci-dessous le Rapport particulier de M. Louis Calveti, fondé de pouvoirs de la Banque Neufelize, Schlumberger et Mallet.

Les derniers mois de 1969 ont été très occupés pour tout le personnel de l'Institut : reclassement de la Bibliothèque et des archives, mise au point de beaucoup de détails dans une organisation en partie renouvelée et une nouvelle distribution du matériel et des tâches... Tout cela sans que se ralentit le rythme de nos publications : avant notre déménagement, 5 volumes parus ; et 8 après, c'est-à-dire de janvier à décembre 1969 :

13 volumes nouveaux (n^{os} 135 et 144-155).
2 rééditions (n^{os} 10 et 49).

RAPPORT FINANCIER

Comme les dates d'arrêté des comptes ont passé du 30 septembre au 31 décembre (cf. Bulletin n° 21), la comparaison du budget 1969 se fera avec celui qui concernait la période du 1^{er} octobre 1967 au 30 septembre 1968.

Le total des recettes ordinaires est sensiblement le même (52 422 F au lieu de 52 176). Le montant des cotisations a un peu augmenté (5 % de plus) mais, comme l'indique le rapport général, il faudrait qu'il croisse bien davantage. On s'en rendra compte en voyant le chapitre des dépenses ordinaires qui, pour leur part, sont devenues beaucoup plus considérables (76 881 F au lieu de 59 057, soit un accroissement de 30 %), tant à cause de l'augmentation générale du coût de la vie que parce que le développement de notre activité et notre installation dans un local plus grand entraînent des frais supplémentaires. Et pour l'année 1970, il faut prévoir des charges encore accrues (cf. ci-dessous le « budget prévisionnel »).

Les dépenses extraordinaires, entraînées par la réfection des locaux et financées en majeure partie par la Souscription, sont maintenant réglées dans leur ensemble. Il reste cependant encore quelques factures à payer et il faut prévoir pour le mois de mai le versement des retenues de garantie, qui ont été faites sur les travaux effectués. Or les réserves de l'Association au 1^{er} janvier 1970 ne suffisent pas à couvrir ces dépenses, et il faut tenir compte des dépenses ordinaires (environ 7 600 F par mois) à assurer. L'Association ne peut plus compter sur les avances faites par le Directeur et certains de ses collaborateurs techniques, car les ressources consacrées par eux à l'Association seront absorbées par l'accroissement des frais généraux de l'Institut des S.C. (P.T.T., chauffage, éclairage, entretien, etc...). Il nous faut donc espérer et attendre de nos Amis qu'ils augmentent leurs cotisations dans la mesure de leurs moyens et surtout recrutent à l'Association un nombre important de nouveaux membres. Comptant sur leur aide, nous avons fait une place importante, dans le budget prévisionnel, au chapitre des cotisations et à celui des subventions et dons.

Budget de l'exercice 1969

RECETTES

A) <i>Ordinaires</i> :	
Cotisations	19 028,29 F
Subventions et dons	5 470,00
Droits d'auteur	732,45
Intérêts Banque et Caisse d'Epargne	556,22
Participation de l'éditeur	26 802,00
	à reporter 52 588,96 F

B) <i>Extraordinaires</i> :	report	52 588,96 F
Dons pour envois gratuits		1 400,00 F
Reliquat de la souscription		120 000,00
Participation des Facultés Catholiques aux travaux d'aménagement		50 000,00
Avances remboursables		18 500,00
		<hr/> 242 488,96 F

C) <i>Publications</i>		
Remboursement d'avances par l'éditeur		86 581,78 F
		<hr/> 328 970,74 F

DÉPENSES ASSURÉES PAR L'ASSOCIATION (pour une partie du fonctionnement de l'Institut des S.C.)

A) <i>Ordinaires</i>		
Salaires et charges sociales		60 064,11 F
Livres pour Amis de S.C.		3 795,99
Livres pour envois gratuits		1 400,00
Livres de travail et microfilms pour collaborateurs		1 444,08
Aide à collaborateurs		399,20
Bulletins et imprimés		703,20
Assurance		166,26
Frais Banque et C.C.P.		25,11
Participation aux frais généraux pour l'immeuble		9 000,00
Consultation juridique		50,00
		<hr/> 77 047,95 F

B) <i>Extraordinaires</i>		
Travaux, Architecte, Déménagement		231 300,00 F
Achat de mobilier		<u>22 182,85</u>
		<hr/> 253 483,65 F

C) <i>Publications</i> :		
Transfert d'une subvention à l'éditeur		5 000,00 F
Avances à l'éditeur		44 540,00
		<hr/> 380 071,60 F

Balance de l'exercice 1969

Avoir au 1 ^{er} janvier 1969		Solde au 31 décembre 1969 :	
— Banque	49 016,60 F	— Banque	2 275,75 F
— Caisse d'Epargne ..	25 446,25	— Caisse d'Epargne ..	21 982,05
— C.C.P.	8 447,27	— C.C.P.	7 551,46
	<hr/> 82 910,12 F		<hr/> 31 809,26 F
Recettes 1969	328 970,74 F	Dépenses 1969	380 071,60 F
	<hr/> 411 880,86 F		<hr/> 411 880,86 F

Prévisions de budget pour l'exercice 1970

RECETTES

A) <i>Ordinaires</i>	
Cotisations	25 000 F
Subventions et dons	20 000
Intérêts bancaires	600
Droits d'auteur	3 000
Participation de l'éditeur	30 000
	<hr/>
	78 600 F
B) <i>Extraordinaires</i> :	
Subventions exceptionnelles	35 000 F
	<hr/>
	113 600 F
C) <i>Publications</i>	
Remboursement d'avances par l'éditeur	60 000 F
	<hr/>
	173 000 F

DÉPENSES

A) <i>Ordinaires</i> :	
Salaires et charges sociales	72 000 F
Livres pour Amis de S.C.	5 000
Livres de travail et microfilms pour collaborateurs	1 500
Bulletins et imprimés	700
Assurance	400
Participation aux frais généraux pour l'immeuble	12 000
	<hr/>
	91 600 F
B) <i>Extraordinaires</i> :	
Solde frais d'aménagement du nouveau local	40 000 F
	<hr/>
	131 600 F
C) <i>Publications</i>	
Avances à l'éditeur	60 000 F
	<hr/>
	191 600 F

RAPPORT DE M. L. CALVETI
SUR LES REGLEMENTS FINANCIERS DES TRAVAUX

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de conseil financier, que vous avez bien voulu me confier, à l'occasion des travaux projetés et réalisés pour l'aménagement et l'installation de votre Association, 29, rue du Plat, Lyon (2^e).

La première estimation sommaire formulée en date du 22 mars 1968, par votre architecte, M. Charles Curtelin, s'établissait, abstraction faite des travaux de charpente, aux environs de 315 000 F, y compris les honoraires d'architecte.

L'incidence des événements de mai 1968 sur le coût des matières premières et de la main d'œuvre est, je pense, suffisamment présente à la mémoire de chacun, sans qu'il soit besoin d'insister sur la hausse générale du montant des prestations dont les entreprises ont subi le contre-coup.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire d'aménager, conjointement avec les Facultés Catholiques, la chaufferie et la soute à mazout, dont les deux tiers des dépens lui incombent.

D'où certains dépassements inévitables dans le coût des mémoires de maçonnerie, de chauffage et de serrurerie.

Il a été indispensable, en outre, de procéder au renforcement du plancher de la bibliothèque et de réajuster le coût de la lustrerie.

M. Curtelin a, en conséquence, dès le 25 février 1969, procédé à la situation des devis totalisant alors 336 000 F.

La bonne fin des travaux a donc été réalisée dans des limites très voisines du cadre financier convenu, puisque les mémoires définitifs aboutissent à la somme de 341 892 F (y compris les honoraires d'architecte).

Les acomptes versés aux entreprises, suivant les propositions de l'architecte et au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, ont fait l'objet de vérifications permanentes, les retenues de garantie ont été opérées à des taux différents suivant les corps de métier.

A ce jour il a été réglé	F. 310 060,03
La somme des retenues de garantie à libérer en mai s'élève à	F. 31 831,97
	F. 341 892,00

La réception des aménagements et installations ayant eu lieu le 14 mai 1969, je me permets de suggérer respectueusement à votre honorable Conseil d'Administration d'adopter purement et simplement les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

(9 décembre 1969)

RAPPORT DU P. CL. MONDESERT SUR LA SOUSCRIPTION

Nous avons pu couvrir les frais engagés pour notre nouveau local grâce à une souscription.

Celle-ci, commencée en mars 1967 par un don du Pape Paul VI de plus de 50 000 F, était pour ainsi dire arrêtée à l'automne de cette même année, ce qui nous a permis de commencer alors des démarches et d'entrer en pourparlers pour acheter ou louer un local. Il a fallu plus d'un an et quatre projets assez avancés, mais ensuite abandonnés, pour aboutir à celui que nous voyons réalisé aujourd'hui.

La souscription aboutissait, en fin juillet 1968, à un total de 310 173,34 F, qui se décompose ainsi : 295 410 F en dons de 1 000 F ou plus ; 14 763,34 F en dons inférieurs à 1 000 F. Dans la première série, nous devons mentionner un don exceptionnel de 120 000 F, plusieurs entre 10 000 et 50 000 F, quelques-uns de 5 000 F.

Il faut noter que les Facultés Catholiques de Lyon ont pris part aux réparations considérables qui s'imposaient dans des locaux en fort mauvais état par une somme de 50 000 F. L'Association a donc encaissé au total 360 173 F.

C'est ainsi que nous avons pu acquitter les factures au fur et à mesure qu'elles nous étaient présentées, comme vous l'a exposé notre conseil financier, M. Calveti, et nous avons payé à ce jour la somme qu'il vous a indiquée, c'est-à-dire 310 060 F.

À quoi il faut ajouter, pour les frais de déménagement, pour des dépenses diverses de mobilier (bibliothèque, bureaux, etc...), pour le téléphone une somme de 23 951 F.

Ce qui fait que, au total, nous avons payé à ce jour
310 060 + 23 951 = 334 011 F.

Le reste de la souscription, en réserve, se monte à :

360 173 F (total encaissé) — 334 011 F (factures payées) = 26 162 F

ce qui est insuffisant pour solder les retenues de garantie (voir le rapport financier) qui se montent à 31 831,97 F.

Votre secrétaire-trésorier tient naturellement à votre disposition tout le détail et la justification de ces divers comptes et de ces opérations successives.

(9 décembre 1969)

QUELQUES DATES

Les 19 et 20 mai 1969, déménagement de la rue Sainte-Hélène et emménagement 29, rue du Plat.

Le 26 septembre, inauguration dans le cadre des Facultés Catholiques, sous la présidence de S.E. le Cardinal Renard, en présence de Mgr Lebrun, ancien évêque d'Autun, de Mgr Ziadé, archevêque maronite de Beyrouth, de M. J. Lepercq, Président de la Société Civile, des Doyens des Facultés, Directeurs d'Institut, Professeurs, etc... Après la présentation des locaux par le P. Mondésert, M. le Recteur Hœstlandt rappela que cette insertion de S.C. dans les Facultés Catholiques devait beaucoup d'abord à l'initiative de MM. les Doyens de Théologie, de Philosophie et de Lettres, et non moins à celle de M. l'abbé R. Etaix, alors Conservateur en chef de la Bibliothèque des Facultés Catholiques ; ensuite à la compréhension et à la décision de M. J. Lepercq. Puis il exprima sa joie d'accueillir dans son Université un nouvel Institut d'un niveau scientifique reconnu, de prévoir ainsi de nouvelles possibilités de collaboration interdisciplinaire, et d'espérer enfin, par le fait même de nos activités, des relations professionnelles encore plus développées avec tout le monde universitaire de la région lyonnaise. En terminant, il citait le mot d'un membre de l'Institut (un de nos deux vice-présidents) : « L'alliance de l'esprit critique et de l'esprit religieux est toujours un gage de renouveau chrétien ».

M. le Doyen A. Latreille, après avoir excusé les absents (en particulier S.E. le Cardinal Jean Daniélou), sut exprimer, avec beaucoup de délicatesse et de chaleur, nos remerciements à tous ceux à qui nous devons ce transfert nécessaire et cette implantation presque audacieuse. Il voulut bien nommer la plupart de ceux qui travaillent actuellement à S.C. (8 personnes à plein temps) et rappela que l'Association des Amis de S.C. se devait de continuer et même d'accroître son aide généreuse pour le soutien d'un Institut en pleine expansion.

S.E. le Cardinal Renard souligna, brièvement mais fortement, l'importance aujourd'hui d'une étude scientifique et d'une connaissance approfondie de la Tradition chrétienne.

Le 5 décembre, dans l'après-midi, notre Institut a fait, modestement mais cordialement, son opération « porte ouverte » : un certain nombre de lyonnais « Amis de S.C. » nous ont fait l'honneur et le plaisir de leur visite. Nous souhaitons que d'autres les imitent.

Le 9 décembre première réunion de notre Conseil d'Administration, à son nouveau siège social. On trouva de plus haut les rapports lus à ce Conseil par M. Calveï, et par le P. Mondésert.

Ce même jour, réception, en la présence de M. J. Lepercq et de M. A. Latreille, de notre architecte des directeurs et des chefs d'entreprise et de plusieurs de leurs collaborateurs. Avant de leur montrer les locaux meublés et occupés, on leur expliqua en quoi consistent les activités de S.C.

AVIS IMPORTANT POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

À l'occasion de notre changement de local, nous avons établi à la date du 1^{er} novembre 1969, un nouveau « Bilan » (5 pages dactylographiées) : exposé bref, mais très éloquent, de notre développement depuis le « Bilan » établi en octobre 1965, au moment de la sortie de notre 100^e volume. Nous l'envoyons ci-joint à tous ceux qui reçoivent le Bulletin, mais nous prions instamment ceux qui n'auraient pas en mains la très belle brochure de 1965 de nous la demander, et même en plusieurs exemplaires s'ils veulent bien la faire connaître autour d'eux. Il nous en reste encore un certain nombre.

DISTINCTIONS

Nous avons appris avec plaisir l'élection de M. l'abbé Marcel Richard comme membre correspondant de l'Académie Britannique (1969). M. Richard n'a cessé, depuis 20 ans et plus, de rendre à beaucoup de nos collaborateurs et à nous-mêmes toutes sortes de services, soit à Paris, à la Section grecque de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, soit au cours de ses visites annuelles en Grèce, au Mont Athos et dans les Bibliothèques d'Europe. Avec une générosité très désintéressée, il a toujours mis au service de ceux qui recouraient à lui sa compétence exceptionnelle en paléographie grecque, sa connaissance des manuscrits et de l'histoire des textes grecs — ce qui lui avait déjà valu, en 1968, une des médailles d'argent attribuées par le C.N.R.S.

M. Jacques Fontaine, professeur à la Sorbonne, a obtenu, en juin 1969, le prix Toutain-Blanchet, accordé par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à ses trois volumes, parus en 1967, 1968 et 1969 : Sulpice Sévère, *Vie de S. Martin* (S.C. 133-134-135).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre le changement signalé dans le Supplément ci-joint (« Nouveau Bilan », p. 4) deux autres membres du Conseil ont dû, l'autome dernier, l'un pour raison « d'âge et de santé », l'autre à cause de son départ de Lyon, présenter leur démission et demander leur remplacement : Mgr Georges Jouassard, doyen honoraire de la Faculté Catholique de Théologie, et M. Roger Arnaldez, nommé professeur à la Sorbonne. À tous deux le Conseil de l'Association, en sa réunion du 9 décembre, et l'Assemblée Générale du 8 février ont exprimé nos regrets de leur départ et notre reconnaissance pour leur appui très fidèle durant plus de dix ans. Le même Conseil et la même Assemblée ont ensuite ratifié la proposition de nommer aux deux places vacantes M. le Chanoine Maurice Jourjon, doyen de la Faculté Catholique de Théologie, et M. Jean Rougé, professeur d'Histoire ancienne à l'Université de Lyon. Nous les remercions l'un et l'autre d'avoir bien voulu accepter, malgré leurs occupations, cette nouvelle charge et nous donner ainsi cette nouvelle preuve de leur amitié.

APPEL

Le double appel que nous avons adressé à nos lecteurs, il y a un an (n° 21, p. 8), a été entendu et nous voulons ici remercier chaleureusement ceux qui, d'une part, ont recruté à l'Association quelques nouveaux adhérents et, d'autre part, nous ont envoyé 1 400 F pour les envois gratuits hors de France à des destinataires que nous devons aider, soit à cause de leur pauvreté, soit parce qu'ils sont dans l'impossibilité d'acheter des livres à l'étranger.

On nous permettra de renouveler ce double appel, d'abord pour les ENVOIS GRATUITS,

parce que nous n'avons que trop de demandes encore insatisfaites (Europe de l'Est, Afrique, etc...) et qui méritent vraiment une réponse généreuse : ne faut-il pas combattre la sous-alimentation spirituelle autant que la faim physique ?

mais aussi pour le RECRUTEMENT DE L'ASSOCIATION

Sait-on qu'elle compte à peine 250 membres ?

Vous vous étonnerez certainement que les Amis de S.C. ne soient que ce petit nombre.

Mais, grâce à vous, ils seront dans quelques semaines au moins un millier.

Prenez et placez les bulletins d'adhésion ci-joints.

Faites lire ce numéro du Bulletin, en particulier les rapports publiés ci-dessus : on y verra comment, le C.N.R.S. ayant réduit des deux tiers, en cette année 1970, les crédits qui contribuaient à notre budget de fonctionnement, nous sommes obligés de demander davantage à l'Association.

Celle-ci, en nous apportant dès maintenant une aide accrue, nous permettra de maintenir à leur rythme actuel notre activité, nos travaux et par conséquent aussi nos publications.

Il s'agit de préparer, pour aujourd'hui et pour un long avenir, la meilleure et la plus accessible édition des œuvres des Pères de l'Eglise, « ces textes d'une jeunesse immarcescible et d'une étonnante actualité », ce magnifique trésor commun de tous les chrétiens.

Nous comptons sur nos lecteurs et sur la compréhension qu'ils ont toujours eue du rôle de « Sources Chrétiennes » pour nous envoyer de nombreuses adhésions et nous leur exprimons, encore une fois, notre reconnaissance pour ce qu'ils ont déjà fait et pour ce qu'ils feront encore.

Association des « AMIS DE SOURCES CHRETIENNES »
(reconnue d'utilité publique)

29, rue du Plat, Lyon (2^e)

C.C.P. 3875-10 Lyon

Cotisations annuelles : adhérent : 20 F ; bienfaiteur : 100 F ; fondateur 500 F

Directeur de publication : C. MONDÉSERT